

## Médecine/Sciences ENS

### Questions fréquentes

#### Le concours

***Je n'ai pas eu de mention au Bac. Puis-je postuler ?***

Oui.

***Y a-t-il un âge maximum pour postuler ?***

Non

***J'ai redoublé (triplé) ma première année de Paces. Puis-je postuler ?***

Oui. Le concours est ouvert aux candidat-es en deuxième année universitaire. La lettre de motivation vous permettra d'expliquer cette situation.

***Je suis inscrit-e dans une université de médecine ou pharmacie en Province. Puis-je postuler ?***

Oui. Le concours est ouvert aux étudiants de toutes les universités/facultés de médecine et de pharmacie, quelle que soit leur localisation sur le territoire français.

***Je me suis inscrit-e en médecine après avoir fait d'autres études. Puis-je postuler ?***

Oui. Le concours est ouvert aux étudiant-es en deuxième année universitaire

***Je suis en 3eme année de médecine ou pharmacie. Puis-je postuler ?***

Non. Le concours n'est ouvert qu'aux étudiants en deuxième année. En revanche, il est possible pour les étudiants en médecine ou pharmacie de postuler à l'[entrée au master de l'ENS](#)

***J'ai échoué au concours Médecine - Sciences de l'an dernier, mais j'ai redoublé ma deuxième année. Puis-je me représenter au concours ?***

Non. Une seule présentation est autorisée.

***Je suis étudiant-e hors union européenne et j'effectue mes études dans une université hors union européenne. Puis je postuler ?***

La nationalité ne fait pas partie des critères de sélection. Vous pouvez candidater. Si vous réussissez au concours, votre admission ne sera effective que si vous êtes inscrit-e dans une Faculté de Médecine parisienne. Cependant, il n'y a pas d'accord spécifique entre l'ENS et les Facultés parisiennes et votre inscription nécessitera l'autorisation du Doyen de la Faculté.

***Qu'est-il attendu d'une lettre de motivation :***

Il y a autant de motivations à intégrer le programme Médecine – Sciences de l'ENS qu'il y a de candidat-es. Il est attendu que les candidat-es développent leur motivation au-delà des généralités (« j'ai toujours voulu être chercheur » ; « la biologie me passionne » etc).

***Qu'est-il attendu d'une lettre de recommandation ?***

Il y a autant de lettres de recommandation différentes qu'il y a de candidats. Le choix des personnes qui écrivent ces lettres aussi bien que leur contenu fait partie intégrante de ce qui permet de sélectionner les candidat-es.

***Quel est le programme de l'épreuve de Chimie/Physique ?***

Le programme est celui de la première année commune aux études de santé défini dans l'arrêté du 28 octobre 2009:

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000021276755>

Cependant, il est attendu que les candidat-es maîtrisent la physique et la chimie de 1<sup>ère</sup> et Terminale S.

***Est-il attendu que j'ai le niveau d'un-e élève de prépa ?***

Non.

***Existe-t-il des annales du concours ?***

Non, mais les étudiant-es du Programme Médecine – Sciences publient un compte-rendu des oraux dans lequel ils/elles donnent des exemples de sujets (<http://oralanormal.free.fr/>)

Il est également fortement conseillé de lire attentivement les rapports du jury.

***Il est demandé d'indiquer les notes du second semestre, mais ma faculté n'aura pas édité un relevé de note avant les dates du concours. Comment puis-je faire ?***

Nous savons que le concours arrive très tôt dans l'année et nous n'attendons pas de documents officiels. Indiquez, si vous le pouvez, les notes dont vous avez connaissance.

**Le cursus.**

***Si je suis admis-e, pourrai-je rester inscrit-e dans mon université ?***

Le cursus du programme Médecine - Sciences est exigeant. Il est indispensable que les étudiant-es lauréat-es du concours soient inscrit-es dans une université parisienne.

***Si je suis admis-e, comment se fera le choix de l'université parisienne où je m'inscrirai ?***

Chaque étudiant-e est libre de choisir la faculté parisienne qui lui convient le mieux. Il n'y a pas d'accord spécifique entre l'ENS et les facultés parisiennes. Le changement de faculté est soumis à l'accord des doyens des facultés d'origine et d'accueil.

***Si je suis admis-e, aurai-je une chambre à l'ENS ?***

Oui.

***Est-il obligatoire de faire une thèse avant l'internat ?***

Non. Les étudiant-es sont libres de choisir leur cursus.

***Est-il obligatoire de suivre le Master à l'Ecole normale supérieure ?***

Les étudiants du programme Médecine – Sciences doivent suivre les cours de M1 du Master des Science du Vivant de PSL (le Master Imalis). En M2, les étudiants sont libres d'aller dans d'autres Masters si cela correspond à leur projet d'étude.

***Si je choisis de faire une thèse, dois-je la faire dans un laboratoire de l'ENS, de Pasteur ou de Curie ?***

Non. La thèse peut être faite dans le laboratoire que le/la candidat-e choisit.

***Le programme Médecine – Sciences de l'ENS prévoit-il des bourses de thèse pour ses étudiants ?***

Non. Les étudiants du programme devront candidater aux bourses des écoles doctorales, ou aux bourses auxquelles peuvent prétendre les laboratoires dans lesquels ils feront leur thèse. Jusqu'à présent, tous nos étudiant-es ont eu des bourses de thèse.

***Il est question d'obtenir le « Diplôme de l'ENS ». En quoi cela consiste-t-il ?***

Pour obtenir ce diplôme, les étudiant-es du programme Médecine – Sciences, comme tous les autres normaliens doivent suivre et valider des cours dans les autres départements, scientifiques ou littéraires, de l'Ecole normale supérieure.

***Auriez-vous des documents complémentaires pour présenter cette formation?***

Toutes les informations sont sur notre site web.

<http://www.enseignement.biologie.ens.fr/?article116>.

Il est possible de rejoindre le groupe Facebook

<https://www.facebook.com/groups/MedecineSciencesENS/>

***J'ai des questions dont je ne trouve pas la réponse, à qui puis-je m'adresser ?***

medecine-sciences@biologie.ens.fr